

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

AGIR AUJOURD'HUI
pour la forêt de demain



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches



Rapport annuel 2020-2021

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

1554, route 277, bureau 3
Lac-Échemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca

Rédaction

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP
Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste,
coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste,
coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
M. Denis Ferland, technicien forestier, AMVAP
Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel, B.Sc.A., M.Sc.,
coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION.....	3
ORDRE DU JOUR.....	3
MOT DU PRÉSIDENT.....	4
PROCÈS-VERBAL DE LA 24 ^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.....	5
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE.....	10
Origine.....	10
Membres.....	11
Conseil d'administration.....	12
Comités.....	14
<i>Comité de gestion administrative.....</i>	14
<i>Comité consultatif.....</i>	14
<i>Comité sur la mobilisation des bois.....</i>	15
Ressources consenties par les partenaires.....	15
Personnel de l'Agence.....	16
Conseillers forestiers accrédités en 2020-2021.....	17
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021.....	18
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.....	18
Subvention 2018.....	18
<i>Statistiques des programmes d'aide.....</i>	19
<i>Participation des producteurs forestiers.....</i>	22
<i>Contribution de l'industrie.....</i>	23
<i>Vérification opérationnelle et critères de performance.....</i>	24
Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés.....	26
Transfert de connaissances.....	27
Activités réalisées pour l'administration.....	28
<i>Application de la politique de sécurisation des investissements.....</i>	28
<i>Table des agences - MFFP.....</i>	28
<i>Comité SIGGA.....</i>	28
<i>Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement.....</i>	28
<i>Rencontre des conseillers forestiers.....</i>	28
Autres activités.....	29
Plan d'action.....	30
Site amvap.ca.....	30
Plan de protection et de mise en valeur.....	31
Projets.....	34
<i>Conservation volontaire des milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine des Appalaches.....</i>	34
<i>Approche participative d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches.....</i>	34
<i>Conservation volontaire des habitats naturels du martinet ramoneur et des chauves-souris dans les Appalaches.....</i>	35
<i>Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques dans les Appalaches.....</i>	35
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2021.....	36
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES.....	51
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2021-2022.....	53
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, la Subvention 2018 et le FEFEC en 2020-2021.....	54

AVIS DE CONVOCATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de convoquer les membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à participer à sa 25^e assemblée générale annuelle qui se tiendra, par visioconférence, le 16 juin 2021 à compter de 9 h.

Cet événement est l'occasion pour vous de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et du vérificateur comptable en plus de prendre connaissance des projets à venir.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.


Eddy Morin
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Mot du président;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 24^e assemblée générale annuelle;
5. Présentation et adoption du rapport annuel 2020-2021;
6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2021;
7. Nomination du vérificateur comptable;
8. Prévision budgétaire 2021-2022;
9. Élection des administrateurs;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

MOT DU PRÉSIDENT



À pareille date l'an dernier, plusieurs se grattaient la tête à savoir comment le domaine forestier allait se tirer d'affaires dans le contexte de la pandémie. Heureusement, nos tracas se sont vite dissipés. L'industrie forestière a eu le vent dans les voiles face à une forte demande pour les produits forestiers. Plusieurs propriétaires qui délaissaient l'aménagement de leurs boisés faute de temps ont bénéficié de la situation pour s'y intéresser. Et que dire de la très forte demande pour les terres à bois partout au Québec pour plusieurs qui désiraient se rapprocher de la nature et la tranquillité.

Certes, l'année 2021-2022 fut positive en général dans le secteur forestier de notre région. L'engouement des propriétaires désirant bénéficier des programmes a été très fort ce qui a causé des dépassements chez tous nos conseillers forestiers. Heureusement, en fin d'année, nous avons été en mesure de réinvestir des surplus de l'Agence pour répondre en partie à cette demande. Je

tiens à féliciter les conseillers forestiers qui ont su répondre à l'appel et qui doivent encore présentement composer avec cette situation. En mars dernier, nous avons enfin obtenu les nouvelles concernant les budgets additionnels pour les quatre prochaines années. Nous sommes satisfaits d'avoir obtenu 2,6 M\$. Cette prévisibilité aidera tous les intervenants à mieux planifier leurs interventions. Cependant, cette enveloppe est inférieure à la subvention précédente de sorte qu'il faudra utiliser davantage les autres mesures disponibles afin de répondre aux besoins des propriétaires.

L'année 2021-2022 a aussi été l'occasion de poursuivre de nombreux projets multiressources. Entre autres, beaucoup d'efforts ont été consacrés à l'implantation d'un dispositif de recherche sur les changements climatiques dans la région. J'en profite pour souligner l'embauche de Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous qui a intégré l'équipe de l'Agence comme biologiste en septembre dernier.

En ce début de la 25^e année d'existence de l'Agence, nous suivons de près l'évolution de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui gagne du terrain et malheureusement a commencé à faire des dommages sur notre territoire à l'été 2020. La préparation des intervenants et des propriétaires à ce ravageur sera nécessairement à l'ordre du jour de la prochaine année.

Finalement, je tiens à remercier les administrateurs, les partenaires et le personnel de l'Agence pour leur dévouement dans le développement de la forêt privée des Appalaches. Au plaisir de se revoir en personne au cours de l'année 2021 !

A handwritten signature in black ink that reads "Eddy Morin". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Eddy Morin
Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 24^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 24^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 15 juin 2020, à 9 h, en visioconférence.

Présences

Président

M. Eddy Morin

Monde municipal

M. Yan Bolduc	Municipalité de Saint-Just-de-Bretennière
M. Jean-Guy Labbé	Municipalité de Sainte-Justine
M. Réjean Bédard	MRC des Etchemins
M. François Michon	MRC des Etchemins
M. Mathieu Turcotte	MRC des Etchemins
M. Claude Doyon	MRC de Montmagny
M. René Laverdière	MRC de L'Islet
M. Martin J. Côté	MRC de Bellechasse

Industriels forestiers

Mme Caroline Dubé	Matériaux Blanchet inc.
M. Denis Bélanger	Produits forestiers D.G. Itée

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Richard Labrie	MFFP/U.G. Beauce-Appalaches
M. Sylvain Lamontagne	MFFP/U.G. Beauce-Appalaches

Producteurs forestiers, membres associés

M. Marc Cloutier	Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
M. Raynald Cloutier	Groupement forestier de Montmagny omc.
Mme Françoise De Montigny-Pelletier	Groupement forestier de L'Islet inc.
M. Yvon Deschênes	Groupement forestier de L'Islet inc.
M. Hugo Matte	Groupement forestier de L'Islet inc.
M. Rémy Gingras	Conseillers forestiers de la région de Québec inc.
Mme Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
M. Martin Ladouceur	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
M. Vincent Lévesque	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
M. Michel Simard	Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.
M. Marc-Antoine Therrien	Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

Personnel de l'Agence

M. Jean-Pierre Faucher	AMVAP
Mme Pascale Thivierge	AMVAP

1. Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée à 9 h 05. Il souhaite la bienvenue aux participants et fait la constatation du quorum. Le directeur prend les présences des participants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG2006-01

Il est proposé par M. Réjean Bédard, appuyé par M. Claude Doyon, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. Message du président

Le président laisse le soin aux administrateurs de prendre connaissance de son message inclus au rapport annuel 2019-2020 de l'Agence.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 23^e assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi des principales résolutions adoptées lors de la 23^e assemblée générale annuelle tenue le 19 juin 2019. *Il explique que le rapport annuel et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 furent transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs le 5 juillet 2019. Aussi, il rappelle que lors de la dernière assemblée nous avons procédé au lancement du nouveau site internet de l'Agence. Certaines suggestions avaient été faites lors de la présentation et les ajouts ont été apportés au cours de la dernière année.*

Résolution AG2006-02

Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 23^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 19 juin 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labrie, appuyé par Mme Caroline Dubé, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 23^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 19 juin 2019 soit approuvé tel que présenté.

5. Présentation et adoption du rapport annuel 2019-2020

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2019-2020 en débutant par les réalisations relatives au fonctionnement et à l'administration de l'Agence. Il expose ensuite les résultats de la vérification opérationnelle, présente un bilan des plans d'action et de la mise en œuvre du PPMV.

Il explique entre autres que nous avons atteint un nouveau record de récolte sur le territoire au cours de la dernière année avec 743 617 m³ solides livrés aux usines en 2019. Notre Agence est dans le top 3 au Québec quant à l'accroissement de la récolte et de la proportion de la possibilité forestière récoltée. Le directeur précise que nous sommes bien positionnés pour une future répartition budgétaire à l'échelle provinciale. On demande au directeur s'il a justement eu des nouvelles des

nouveaux budgets disponibles pour la forêt privée. Il répond que nous savons que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a reçu l'accord du Conseil du Trésor pour lancer les nouveaux programmes annoncés dans le dernier budget provincial. Un programme concerne la mobilisation des bois et 3 M\$ seront disponibles en 2020-2021. Un second programme touche les changements climatiques et dispose d'une enveloppe de 63,8 M\$ sur 5 ans pour la forêt publique et privée. Nous ne savons pas encore quand la répartition budgétaire entre les régions sera connue.

Lors de la présentation de l'avancement du chantier de première éclaircie commerciale, on demande si l'Agence a compilé l'avancement par unité d'aménagement. Le directeur répond par l'affirmative et que les données pourront être diffusées.

Résolution AG2006-03

Considérant que les participants ont pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2019-2020 et que le directeur en a fait la présentation;

En conséquence, il est proposé par M. Marc-Antoine Therrien, appuyé par Mme Caroline Dubé, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2019-2020 soit adopté et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

6. Présentation et adoption des états financiers 2019-2020

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2020 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

Résolution AG2006-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par notre auditeur indépendant, soit Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

Considérant que l'audit de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Bédard, appuyé par M. Vincent Lévesque, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

7. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG2006-05

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Doyon, appuyé par M. Sylvain Lamontagne, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2021.

8. Prévision budgétaire 2020-2021

Le directeur présente la prévision budgétaire 2020-2021. Il mentionne que considérant la crise sanitaire en cours, nous avons décidé de jouer de prudence quant à la contribution de l'industrie pour la nouvelle année. Si les résultats sont meilleurs qu'anticipés, il sera toujours possible de redistribuer des budgets aux conseillers forestiers pendant l'année.

Résolution AG2006-06

Considérant que les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2020-2021;

Considérant que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) est reconduit jusqu'au 31 mars 2022;

Considérant que cette programmation prévoit un montant de 842 479 \$, soit le solde du budget disponible incluant les intérêts anticipés dans le programme Subvention 2018 à investir d'ici le 31 mars 2021 tel que nous l'a demandé le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Considérant que pour le Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, un montant de 352 840 \$ nous a été alloué par le MFFP pour le boisement de friches et la préparation de terrains en 2020-2021;

Considérant que selon cette programmation, le surplus de l'Agence passera de 226 556 \$ à 106 377 \$ au 31 mars 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Marc-Antoine Therrien appuyé par M. Yvon Deschênes, et résolu unanimement que la prévision budgétaire soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

9. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2020-2021 est remis aux membres. Deux nouveaux administrateurs ont été nommés soit, M. Denis Bélanger de Produits forestiers D.G. Itée et M. Mario Leblanc pour la MRC de L'Islet.

Résolution AG2006-07

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Yvon Deschênes, et résolu unanimement que les personnes physiques dûment désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

10. Questions diverses

Aucun sujet n'est discuté aux questions diverses.

11. Levée de l'assemblée

Résolution AG2006-08

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Mme Caroline Houde, appuyé par M. Martin Ladouceur, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 10 h 20.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Lors de ce Sommet, un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

« L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. »

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de 62 municipalités réparties sur les quatre MRC et la ville suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

On retrouve sur ce territoire environ 12 600 propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha de boisés.



Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2020-2021.

Monde municipal

MRC de Bellechasse
MRC des Etchemins
MRC de L'Islet

MRC de Montmagny
Ville de Lévis

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

Groupement forestier de L'Islet inc.

Groupement forestier de Montmagny inc.

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Adélarde Goyette et fils Itée

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.

Bégin & Bégin inc.

Bois Cargault inc.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just

Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile

Bois de sciage Lafontaine inc.

Carrier & Bégin inc.

Champeau Mégantic inc.

Clermond Hamel Itée

Domtar inc. (Windsor)

Éloi Moisan inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph

Groupe NBG inc.

Industries Manufacturières Mégantic inc.

Les Bois Carthage inc.

Les Bois Poulin inc.

Les Industries Picard et Poulin inc.

Maibec inc. Division Saint-Pamphile

Matériaux Blanchet inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Multibois FL inc.

Produits forestiers Arbec SENC

Produits forestiers D.G. Itée

René Bernard inc.

Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.

Scierie Arbotek inc.

Scierie Dion et Fils inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Scierie Sainte-Thècle inc.

Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Transfobec Mauricie (9141-2189 Québec inc.)

Vexco inc.

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

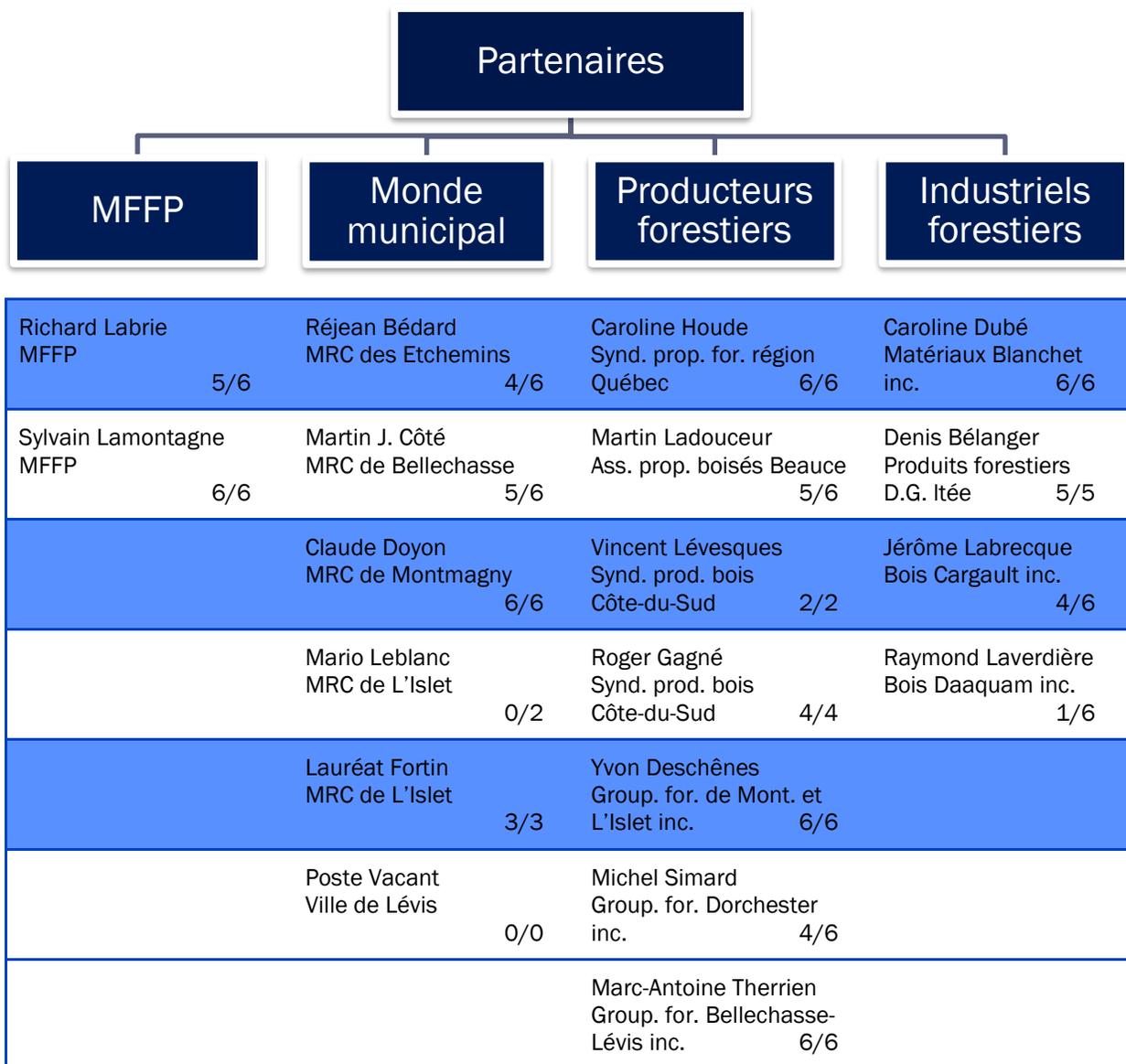
Consultants forestiers M.S. inc.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Ceux-ci se résument essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration 2020-2021



Au cours de la dernière année financière, six réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 15 juin 2020. M. Eddy Morin fut reconduit à la présidence à titre indépendant. M. Claude Doyon fut également renommé à la vice-présidence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2020-2021 :

- Programmation budgétaire de l'Agence et répartition entre les conseillers forestiers selon le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée;
- Assouplissement administratif en lien avec la COVID-19;
- Suivi du plan d'action 2020-2021 et cible de mobilisation des bois 2021;
- Plan de soutien des partenaires de la forêt privée;
- Révision ciblée du régime forestier;
- Modifications aux Directives administratives et à la Procédure de vérification opérationnelle;
- Politique d'accréditation des conseillers forestiers et de partage de l'aide financière;
- Modification à la politique de sécurisation des investissements;
- Embauche d'une nouvelle coordonnatrice de projets multiresources;
- Rapport de vérification opérationnelle et critères de performance des conseillers forestiers;
- Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone – Boisement de friches;
- Contribution à l'Agence sur les bois vendus aux États-Unis;
- Conditions de travail des employés de l'Agence;
- Règlement sur la conservation des milieux humides et hydriques;
- Transfert de connaissances;
- Suivi de la Table des agences;
- Règlement forestier de la MRC des Etchemins et de la MRC de Bellechasse;
- Projet régional d'orthophotos 2020;
- Demandes de reboisement refusées par le MAPAQ;
- Résultats de compilation du cinquième programme d'inventaire écoforestier;
- Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Plan de redressement des conseillers forestiers de la région de Québec;
- Demande d'accréditation de GestBoa inc.;
- Projet Valorisation de l'aménagement forestier et mise en valeur du secteur agroforestier de Bellechasse du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bellechasse;
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques;
 - Conservation volontaire de milieux humides et de vieilles forêts;
 - Plan d'orientation de ravage de cerfs.

Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres :

Eddy Morin

Richard Labrie

Raymond Laverdière

Caroline Houde

Jean-Pierre Faucher

Durant l'année 2020-2021, le comité s'est réuni le 29 avril 2020. Les sujets abordés par le comité de gestion administrative sont les suivants :

- États des résultats au 31 mars 2020;
- Programmation budgétaire 2020-2021;
- Répartition budgétaire des conseillers forestiers 2020-2021;
- Évaluation des employés;
- Conditions de travail des employés pour 2020-2021.

Comité consultatif

Mandat

Le comité consultatif a pour mandat d'analyser les modifications aux directives administratives et à la procédure de vérification opérationnelle. De plus, il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers, il analyse les réalisations en termes de transfert de connaissances et fait des recommandations au conseil d'administration.

Puisque le besoin ne s'est pas fait sentir, le comité consultatif n'a pas été nommé et ne s'est pas réuni au cours de l'année 2020-2021.



Comité sur la mobilisation des bois

Mandat

Le comité sur la mobilisation des bois a pour mandat de définir les enjeux et les objectifs relatifs à la mobilisation des bois en forêt privée sur le territoire des Appalaches, prioriser des actions, identifier des projets, trouver des moyens pour la mise en œuvre de la récolte du bois (qui, quand, comment) et faire le suivi des actions.

Membres :

Yoland Bédard
Caroline Dubé
Caroline Houde
Richard Labrie

Vincent Lévesque
Eddy Morin
Marc-Antoine Therrien
Jean-Pierre Faucher

Le comité ne s'est pas réuni au cours de l'année 2020-2021. Cependant, plusieurs actions identifiées par le comité ont été poursuivies, soit la mise à jour de la cartographie de la vulnérabilité des peuplements forestiers à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la compilation des données du cinquième inventaire écoforestier, le suivi de la possibilité forestière et du « backlog », la mise à jour de la cartographie des producteurs forestiers enregistrés, la production de la brochure Comment fonctionne la forêt privée, la préparation de capsules vidéos et la collaboration à la révision du règlement forestier de la MRC de Bellechasse.

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries forestières	4 800 \$	300 \$	- \$	5 100 \$
Ministère	4 400 \$	400 \$	- \$	4 800 \$
Monde municipal	7 650 \$	- \$	7 500 \$	15 150 \$
Représentants des propriétaires	11 550 \$	350 \$	- \$	11 900 \$
Total	28 400 \$	1 050 \$	7 500 \$	36 950 \$

Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher
Ingénieur forestier
Directeur



Pascale Thivierge
Secrétaire administrative



Denis Ferland
Technicien forestier



**Gabrielle Préfontaine -
Dastous**
M.Sc., Biologiste
Coordonnatrice de
projets multiressources

Conseillers forestiers accrédités en 2020-2021

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Tél. : 418 228-5110

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-5828

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : 418 872-1773

Consultants forestiers M.S. inc.

40-1114, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 0R8
Tél. : 418 903-4747

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

400-1120, 6^e Avenue
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-4639

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

335, route 281
Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0
Tél. : 418 257-2665

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue
Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0
Tél. : 418 594-8208

Groupement forestier de L'Islet inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056

Groupement forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) auquel s'ajoute la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. La valeur des travaux est établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et le MFFP détermine le niveau de participation financière. Les taux se composent d'une aide financière pour l'encadrement professionnel (volet technique) et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide technique et celle à l'exécution peuvent être financées séparément ou globalement. L'aide financière couvre 95 % de la valeur des travaux de dégagement, 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux. La différence constitue la participation du producteur forestier. À noter que pour l'année 2020-2021, le Ministère a ajouté des compensations pour l'application des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19. Les conseillers forestiers avaient le rôle de déterminer si la compensation était justifiée au moment de la facturation.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,5 M\$. Le montant de la contribution du MFFP dont l'Agence a bénéficié en 2020-2021 s'est maintenu à 2 268 220 \$, soit environ 8 % de l'enveloppe provinciale.

Subvention 2018

En mars 2018, le MFFP a versé aux agences une aide supplémentaire à la mise en valeur des forêts privées totalisant 41,1 M\$ afin de soutenir et accroître la production de bois et limiter les pertes de matière ligneuse en raison de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Selon les régions, ce montant doit être investi sur une période de 3 à 5 ans. Pour notre Agence, nous avons obtenu une subvention de 2,35 M\$ qui fut investi totalement au 31 mars 2021.



Statistiques des programmes d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2020-2021 présentées dans cette section concernent le PAMVFP et la Subvention. Le détail des réalisations par activité se trouve à l'annexe 1.

Contribution financière des partenaires

	2020-2021	2019-2020	% variation
MFFP - PAMVFP	2 268 220 \$	2 268 220 \$	0,0 %
Subvention	828 249 \$	848 611 \$	-2,4 %
FEFEC – Boisement de friches	95 315 \$	20 302 \$	369,5 %
Industries forestières	558 124 \$	559 312 \$	-0,2 %
Total	3 749 908 \$	3 696 445 \$	1,4 %

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis			Aide financière versée 2020-2021		
	PAMVFP	Subvention	FEFEC	PAMVFP	Subvention	FEFEC
Bellechasse	94	45	4	486 935 \$	121 108 \$	20 540 \$
Etchemins	171	89	13	1 067 380 \$	309 773 \$	38 853 \$
L'Islet	73	30	7	530 721 \$	201 517 \$	23 565 \$
Montmagny	74	19	3	549 493 \$	192 937 \$	5 906 \$
Ville de Lévis	1	1	1	22 682 \$	16 921 \$	1 923 \$
Total	408	181	28	2 657 210 \$	842 256 \$	90 787 \$

Clientèle desservie par MRC ou Ville – tous programmes confondus

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	128	628 582 \$	17,5 %
Etchemins	240	1 416 005 \$	39,4 %
L'Islet	95	755 803 \$	21,1 %
Montmagny	88	748 336 \$	28,8 %
Ville de Lévis	2	41 527 \$	1,2 %
Total 2020-2021	541	3 590 253 \$	100 %
Total 2019-2020	608	3 653 505 \$	100 %



Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Programmes	Types de producteurs	Propriétaires desservis	Nombre de traitements ¹	Aide financière versée
PAMVFP	Petits propriétaires	403	1 312	2 578 691 \$
	Grands propriétaires	5	21	78 519 \$
	Sous-total	408	1 333	2 657 210 \$
Subvention	Petits propriétaires	178	662	759 240 \$
	Grands propriétaires	3	10	83 016 \$
	Sous-total	181	672	842 256 \$
FEFEC	Petits propriétaires	28	71	90 787 \$
	Grands propriétaires	0	0	0 \$
	Sous-total	28	71	90 787 \$
Total	Petits propriétaires	536	2 045	3 428 718 \$
	Grands propriétaires	5	31	161 535 \$
	Total 2020-2021	541	2 076	3 590 253 \$
	Total 2019-2020	608	1 502	3 653 505 \$

¹ Nombre de traitements incluant les codes COVID-19.

Travaux réalisés

Traitements	2020-2021		
	PAMVFP	Subvention	FEFEC
Préparation de terrain	549,3 ha	0 ha	20,0 ha
Reboisement	974 559 plants	0 plants	122 364 plants
Regarni	1 838 plants	0 plants	0 plants
Entretien de plantation	511,6 ha	0 ha	0 ha
Traitements non commerciaux	9,3 ha	0 ha	0 ha
Traitements commerciaux	368,1 ha	734,3 ha	0 ha
Aide mobilisation des bois	262,5 ha	514,7 ha	0 ha
Total¹	1 700,7 ha	1 249,0 ha	20,0 ha

Travaux réalisés - tous programmes confondus

Traitements	2020-2021	2019-2020	Évolution
Préparation de terrain	569,3 ha	504,2 ha	12,9 %
Reboisement	1 096 923 plants	863 146 plants	27,1 %
Regarni	1 838 plants	5 625 plants	-67,3 %
Entretien de plantation	511,6 ha	455,6 ha	12,3 %
Traitements non commerciaux	9,3 ha	7,5 ha	24,5 %
Traitements commerciaux	1 102,4 ha	1 172,9 ha	-6,0 %
Aide mobilisation des bois	777,1 ha	1 452,1 ha	-46,5 %
Total¹	2 969,7 ha	3 592,2 ha	-17,3 %
Superficie reboisée	487,3 ha	474,2 ha	2,8 %
Total incluant le reboisement	3 457,0 ha	4 066,4 ha	-15,0 %

¹ Total excluant la superficie reboisée.

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	PAMVFP		Subvention		FEFEC	
	\$	%	\$	%	\$	%
Préparation de terrain	534 027 \$	20,1 %	0 \$	0 %	23 080 \$	25,4 %
Reboisement	529 311 \$	19,9 %	0 \$	0 %	67 707 \$	74,6 %
Regarni	1 119 \$	0,0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Entretien de plantation	1 008 488 \$	38,0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Traitements non commerciaux	14 095 \$	0,5 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Traitements commerciaux	497 484 \$	18,7 %	642 617 \$	76,3 %	0 \$	0 %
Aide tech. mobilisation bois	72 684 \$	2,7 %	199 640 \$	23,7 %	0 \$	0 %
Total	2 657 210 \$	100 %	842 256 \$	100 %	90 787 \$	100 %

Aide financière versée par catégorie de traitement - tous programmes confondus

Traitements	2020-2021		2019-2020		Évolution
	\$	%	\$	%	
Préparation de terrain	557 108 \$	15,5 %	407 539 \$	11,2 %	36,7 %
Reboisement	597 018 \$	16,6 %	439 629 \$	12,0 %	35,8 %
Regarni	1 119 \$	0,0 %	3 353 \$	0,1 %	-66,6 %
Entretien de plantation	1 008 488 \$	28,1 %	835 971 \$	22,9 %	20,6 %
Traitements non commerciaux	14 095 \$	0,4 %	11 129 \$	0,3 %	26,7 %
Traitements commerciaux	1 140 101 \$	31,8 %	1 573 151 \$	43,1 %	-27,5 %
Aide tech. mobilisation des bois	272 324 \$	7,6 %	382 734 \$	10,5 %	-28,8 %
Total	3 590 253 \$	100 %	3 653 505 \$	100 %	-1,7 %

Volumes de bois récoltés

Programme	Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements ¹	Aide financière versée	Volume récolté m ³ solides
PAMVFP	630,5 ha	198	570 168 \$	63 723 m ³
Subvention	1 249,0 ha	403	842 256 \$	129 626 m ³
Total 2020-2021	1 879,5 ha	601	1 412 425 \$	193 349 m³
Total 2019-2020	2 625,0 ha	805	1 955 855 \$	268 716 m³
Évolution	-39,7 %	-33,9 %	-38,5 %	-39,0 %

¹ Nombre de traitements excluant le martelage et les codes COVID-19.

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montants investis				Nombre proprio. desservis	Aide finan. moyenne / producteur
	PAMVFP	Subvention	FEFEC	Total		
Association propri. de boisés de la Beauce	296 258 \$	64 258 \$	15 739 \$	376 255 \$	84	4 479 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	244 643 \$	52 072 \$	13 530 \$	310 245 \$	42	7 387 \$
Conseillers forestiers région de Québec	171 412 \$	54 274 \$	9 999 \$	235 685 \$	56	4 209 \$
Consultants forestiers M.S.	154 122 \$	18 321 \$	4 844 \$	177 287 \$	39	4 546 \$
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	496 750 \$	169 625 \$	21 154 \$	687 529 \$	100	6 875 \$
Groupement forestier du Sud de Dorchester	563 429 \$	192 657 \$	17 284 \$	773 370 \$	122	6 339 \$
Groupement forestier de L'Islet	365 368 \$	124 337 \$	8 237 \$	497 942 \$	56	8 892 \$
Groupement forestier de Montmagny	365 229 \$	146 627 \$	0 \$	511 856 \$	54	9 479 \$
Syndicat produc. bois de la Côte-du-Sud	0 \$	20 084 \$	0 \$	20 084 \$	6	3 347 \$
Total 2020-2021	2 657 210 \$	842 256 \$	90 787 \$	3 590 253 \$	541	6 636 \$
Total 2019-2020	2 749 935 \$	883 645 \$	19 925 \$	3 653 505 \$	608	6 009 \$

Participation des producteurs forestiers

Les calculs de la valeur des traitements relève du BMMB et le MFFP établi le niveau de financement. L'aide financière versée couvre de 80 % à 95 % de la valeur des travaux. Basée sur cette participation financière, la valeur de la contribution des producteurs forestiers pour l'année 2020-2021 est de 502 349 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers reliée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012, mais admissible au crédit du *Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus*. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection de 533 plans d'aménagement forestier en 2020-2021 est d'environ 319 800 \$. Ainsi, la participation totale des producteurs forestiers est de 822 149 \$.

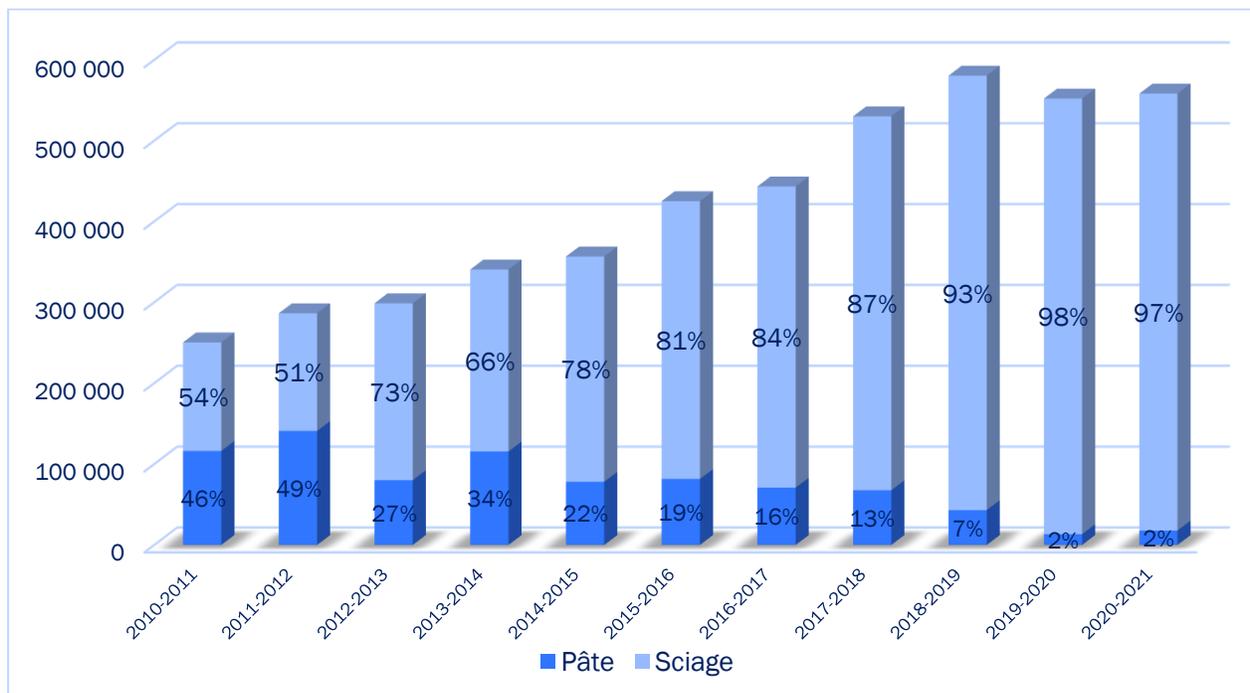
Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2020-2021 fut de 558 124 \$. Ces industries versent une contribution de 1 \$/m³ solide de bois acheté sur le territoire de l'Agence. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just
 Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile
 Matériaux Blanchet inc.
 Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
 Clermond Hamel Itée
 Produits forestiers D.G. Itée
 Bois Cargault inc.
 Carrier & Bégin inc.
 Les Bois Carthage inc.
 Groupe NBG inc.
 Domtar inc. (Windsor)
 René Bernard inc.
 Mobilier Rustique (Beauce) inc.
 Produits forestiers Arbec SENC
 Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
 Bois de sciage Lafontaine inc.
 Éloi Moisan inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph
 Maibec inc. Division Saint-Pamphile
 Scierie Arbotek inc.
 Scierie Lapointe et Roy Itée
 Scierie Sainte-Thècle inc.
 Les Industries Picard et Poulin inc.
 Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.
 Bégin & Bégin inc.
 Industries Manufacturières Mégantic inc.
 Les Bois Poulin inc.
 Multibois FL inc.
 Transfobec Mauricie (9141-2189 Québec inc.)
 Scierie Dion et Fils inc.
 Vexco inc.
 Adélard Goyette et fils Itée
 Champeau Mégantic inc.

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle et critères de performance

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci satisfont les exigences définies par le MFFP et l'Agence. Toujours dans une optique d'amélioration continue, cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et la satisfaction des propriétaires sur les services rendus par leur conseiller forestier. Afin de répondre à une décision découlant du Rendez-vous de la forêt privée 2011, des critères de performance provinciaux ont été établis par le MFFP. Ceux-ci ont été intégrés à la vérification opérationnelle et servent à l'évaluation des conseillers forestiers selon des cibles régionales définies par l'Agence.

La cible d'échantillonnage de la vérification opérationnelle est fixée à 7 % des dossiers prescrits ou facturés par conseiller forestier, par groupe d'activités et par programme dont 5 % des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP et la Subvention en 2020 totalise 770 240 \$, soit 19,1 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées à la suite de la vérification est de 37 817 \$.

Voici la conformité générale des documents et travaux vérifiés en 2020 dans le cadre de la vérification opérationnelle.

	Nombre vérifiés	Nombre conformes	% conforme	
			2020	2019
Prescriptions sylvicoles	127	118	92,9 %	90,3 %
Rapports d'exécution	131	121	92,4 %	89,9 %
Qualité des travaux	131	126	96,2 %	98,2 %
Quantités facturées	131	126	96,2 %	90,0 %
PAMVFP	331	313	94,6 %	90,4 %
Subvention 2018	175	164	93,7 %	95,7 %
FEFEC	14	14	100 %	NA
Total	520	491	94,4 %	92,1 %

Les tableaux suivants exposent les résultats de la vérification opérationnelle en considérant la pondération définie pour le portrait des conseillers forestiers ainsi que les différents critères de performance.

Conformité des prescriptions sylvicoles

Groupe d'activités	2020			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de traitements	Nombre vérifiés	% vérifié	2020	2019
Préparation de terrain	196	13	6,6 %	78,2 %	76,6 %
Reboisement et regarni	262	17	6,5 %	100 %	100 %
Entretien de plantation	222	16	7,2 %	87,9 %	87,1 %
Traitements non commerciaux	3	0	0,0 %	NA	NA
Traitements commerciaux	1 096	81	7,4 %	95,4 %	95,2 %
PAMVFP	1 046	81	7,7 %	91,1 %	91,6 %
Subvention 2018	690	44	6,4 %	97,7 %	94,9 %
FEFEC	43	2	4,7 %	100 %	
Total 2020	1 779	127	7,1 %	93,3 %	
Total 2019	1 354	113	8,3 %		93,3 %

Conformité des rapports d'exécution

Groupe d'activités	2020			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de traitements	Nombre vérifiés	% vérifié	2020	2019
Préparation de terrain	178	16	9,0 %	91,7 %	92,9 %
Reboisement et regarni	262	17	6,5 %	99,5 %	96,0 %
Entretien de plantation	221	16	7,2 %	100 %	88,4 %
Traitements non commerciaux	3	0	0 %	NA	NA
Traitements commerciaux	1 096	82	7,5 %	95,8 %	98,5 %
PAMVFP	1 027	82	8,0 %	93,2 %	90,3 %
Subvention 2018	690	45	6,5 %	93,4 %	98,1 %
FEFEC	43	4	9,3 %	99,0 %	
Total 2020	1 760	131	7,4 %	93,5 %	
Total 2019	1 338	109	8,2 %		92,8 %

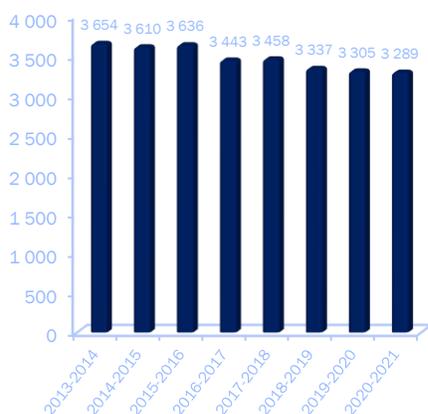
Autres critères de performance	Cibles	% de conformité	
		2020	2019
Conformité des suivis de plantation	100 %	98,9 %	98,5 %
Respect de la programmation de l'Agence	90 %	100 %	100 %
Qualité des documents	100 %	90,3 %	97,4 %
Satisfaction de la clientèle desservie	85 %	84,2 %	89,0 %
Performance globale des conseillers forestiers	85 %	92,8 %	93,4 %

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés

Depuis le 1^{er} avril 2012, le PAMVFP ne finance plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Par contre, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 19 juin 2019 afin d'y intégrer les nouvelles exigences du MFFP pour l'enregistrement des producteurs forestiers.

Au 31 mars 2021, on comptait 3 289 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 600, soit 26 % des propriétaires qui possèdent un plan d'aménagement forestier valide. On note une diminution de 0,5 % du nombre de producteurs enregistrés comparativement à l'année précédente. La superficie forestière enregistrée est de 42 % de la superficie forestière productive. Il s'agit d'une hausse d'un peu plus de 1 100 ha de superficies forestières enregistrées comparativement au 31 mars 2020.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



MRC	Nombre producteurs forestiers potentiels	Nombre producteurs forestiers enregistrés ¹	% producteurs enregistrés	% superficie forestière enregistrée
Bellechasse	3 233	836	26 %	41 %
Etchemins	3 163	1 426	45 %	60 %
L'Islet	2 828	572	20 %	35 %
Montmagny	2 323	449	19 %	33 %
Lévis	1 052	104	10 %	23 %
Total	12 599	3 289	26 %	42 %

¹ Considère qu'un propriétaire peut posséder un lot sur le territoire de plus d'une MRC.

Nouveaux producteurs forestiers enregistrés (recrutement) et variation annuelle du nombre de producteurs forestiers

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2015-2016	228	26
2016-2017	164	-193
2017-2018	173	15

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2018-2019	182	-121
2019-2020	194	-32
2020-2021	199	-16

Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 18 501 \$ en transfert de connaissances en 2020-2021. Cette somme fut principalement consacrée pour le financement d'activités de formations par nos trois mandataires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (SPBCS) et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ). Étant donné la situation sanitaire le SPBCS et le SPFRQ ont été contraints de suspendre leur offre de formation en 2020-2021. De son côté, l'APBB a été en mesure d'offrir quelques activités, mais avec un nombre restreint de participants.



Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier, dans la majorité des cas, une somme de 25 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 775 \$.

Activités de transfert de connaissances réalisées en 2020-2021

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel en forêt	2	21
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	1	6
Façonnage des bois	1	4
Total 2020-2021	4	31
Total 2019-2020	13	139

L'Agence a aussi supporté financièrement la réalisation de visites-conseils et de conseils techniques afin que les conseillers forestiers puissent offrir des renseignements à des propriétaires désirant aménager leurs boisés. Les visites-conseils sont offertes autant aux producteurs forestiers reconnus qu'aux propriétaires de boisés qui n'ont pas de plan d'aménagement forestier.

Visites-conseils et conseils techniques financés en 2020-2021

Groupe d'activités	Aide financière versée	Nombre d'unités
Conseil technique travaux commerciaux	495 \$	0,78 ha
Visites-conseils	12 125 \$	116 visites
Total	12 620 \$	

Activités réalisées pour l'administration

Application de la politique de sécurisation des investissements

La politique de sécurisation des investissements adoptée par l'Agence vise à assurer la protection des travaux réalisés grâce à l'aide financière des programmes afin que les résultats attendus par ces traitements soient atteints.

Au cours de l'année 2020-2021, 64 dossiers de destructions de travaux ont été soumis ou détectés par l'Agence. Ce nombre de dossiers a augmenté fortement encore cette année pour la réalisation de coupes de récupération de chablis principalement occasionnés par la tempête de vents d'octobre 2019.

L'Agence a aussi répondu à 378 demandes de propriétaires, notaires, MRC ou conseillers forestiers au sujet des engagements en vigueur relatifs à la protection des travaux financés. On note une augmentation de 33 % du côté des demandes de transfert de responsabilité traitées par l'Agence. De nombreux efforts de sensibilisation ont été faits auprès des notaires et des propriétaires vendeurs pour les inciter à réaliser le transfert de la responsabilité vers l'acquéreur. L'Agence utilise le formulaire *Transfert de responsabilité : engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles* de la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui permet de libérer le vendeur de ses engagements.

Table des agences - MFFP

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences – MFFP, formée de représentants de chacune des agences et du ministère, traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table s'est réunie à 12 reprises au cours de la dernière année. Les principaux sujets traités touchaient entre autres le Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2019-2024, la révision ciblée du régime forestier, le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone et la gestion des programmes.

Comité SIGGA

Le comité SIGGA s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année. Le directeur siège au comité. Les rencontres ont porté sur l'analyse de rétroingénierie du SIGGA 2.0. et une nouvelle offre de service pour compléter le travail qui continuera en 2021-2022.

Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement

Le directeur assiste au comité provincial sur la grille des taux d'investissement en forêt privée. Ce comité est chapeauté par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et fournit des recommandations sur les améliorations à apporter à l'établissement de la valeur des travaux. Il s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2020-2021. Les actions menées par le BMMB ont surtout porté sur la préparation de l'enquête de coûts et les éléments à prioriser pour la mise à jour de la grille 2021-2022.

Rencontre des conseillers forestiers

L'Agence organise en début de saison une rencontre avec tous ses conseillers forestiers accrédités. Cette réunion permet de présenter les modifications à l'encadrement technique et administratif des programmes, expliquer la priorisation des travaux à respecter et présenter les projets en cours et le financement offert. L'Agence a aussi effectué pendant l'année cinq visites terrain avec des conseillers forestiers afin de discuter de l'admissibilité de certains traitements.

Autres activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2020-2021 :

- Mise à jour du site Internet de l'AMVAP;
- Distribution d'arbres à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon et quelques propriétaires dans le cadre du mois de l'arbre;
- Dépôts de demandes d'aide financière pour la poursuite des projets multiressources, en lien avec la conservation volontaire de vieilles forêts et de milieux humides ainsi que la réalisation de travaux sylvicoles adaptés dans les ravages de cerfs;
- Réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle desservie par les conseillers forestiers;
- Bonification des couches numériques et des bases de données des plantations et des éclaircies précommerciales financées en préparation à une possible épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, pour le suivi de la réalisation des premières éclaircies commerciales et l'actualisation de la couche écoforestière;
- Analyse des données de compilation du cinquième inventaire écoforestier pour déterminer l'évolution du couvert forestier et des volumes sur pied;
- Préparation d'outils pour les conseillers forestiers pour le recrutement de propriétaires et la récolte des peuplements forestiers vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Collaborations avec des conseils de bassin versant et les associations forestières pour la réalisation de projets touchant les milieux humides et les espèces menacées ou vulnérables;
- Participation aux consultations sur les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques des organismes de bassin versant;
- Participation aux consultations sur la confection des plans régionaux des milieux humides et hydriques;
- Participation au comité de révision du règlement forestier de la MRC de Bellechasse;
- Diffusion des couches de cadastre rénové aux conseillers forestiers;
- Réalisation de calculs de débits pour l'installation de ponceaux;
- Poursuite de la compilation dans une base de données des résultats de suivis de plantations;
- Assistanes à des ingénieurs forestiers qui ne sont pas des conseillers forestiers accrédités dans la planification de travaux destinés au programme de remboursement des taxes foncières;
- Suivi de l'avancement du projet régional d'orthophotos 2020;
- Entrevues au journal la Voix du Sud;
- Collaboration à la révision de la procédure de consentement et d'avis à la livraison du PAMVFP en lien avec les obligations du modèle d'affaires des groupements forestiers;
- Participation au comité forêt du plan de relance de la MRC des Etchemins;
- Collaboration au projet Valorisation de l'aménagement forestier et mise en valeur du secteur agroforestier de Bellechasse;
- Association avec le CRECA pour la mise en place d'une base de données des sites de conservation volontaire en Chaudière-Appalaches;
- Mise à jour de la géodatabase des éléments sensibles du territoire des Appalaches;
- Analyses de demandes de reboisement refusées au MAPAQ.

Plan d'action

En lien avec les objectifs du PAMVFP axés vers la récolte et le développement du potentiel de la forêt privée, le MFFP demande aux agences de produire un plan d'action annuel qui est annexé à l'entente de délégation de gestion. Voici le bilan du plan d'action 2020-2021.

Actions PAMVFP	Cibles ¹	Résultats	% atteint
Réaliser des travaux non commerciaux	1 840 211 \$ 1 427 ha	2 087 041 \$ 1 557 ha	113 % 109 %
Réaliser des travaux d'aide technique à la mobilisation des bois	91 311 \$ 330 ha	72 864 \$ 262 ha	80 % 73 %
Réaliser des travaux commerciaux	498 479 \$ 409 ha	497 484 \$ 368 ha	100 % 90 %
Sommes investies dans la mise en œuvre du PPMV	26 000 \$	54 721 \$	210 %
Action Subvention			
Réaliser des travaux commerciaux	842 749 \$ 1 249 ha	842 256 \$ 1 249 ha	100 % 100 %

Site amvap.ca

Une nouvelle version du site internet de l'Agence a été lancée en juin 2019. Au cours de l'année 2020-2021, on note 1 600 visiteurs et plus de 6 000 pages consultées. L'Agence a aussi reçu davantage de questions des propriétaires qui ont consulté notre site et qui désiraient avoir plus d'informations. Le recrutement de propriétaires pour les projets multiressources a aussi connu un bon succès par l'entremise du site amvap.ca. Parmi les pages les plus consultées, on note celles des programmes et travaux financés, les publications, de la faune et la biodiversité ainsi que celle des programmes et travaux financés. Le contenu du site internet fut bonifié tout au cours de l'année 2020-2021.



Plan de protection et de mise en valeur

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. Rappelons que ce PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici un résumé de certaines actions du PPMV qui ont été réalisées en 2020-2021 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire.

Évolution du volume de bois sur pied et de la possibilité forestière sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003	2015
Feuillus	20 188 000	22 897 000	25 086 000	31 303 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 366 000	38 599 000
Total	34 060 000	37 266 000	42 452 000	69 902 000
% variation		+ 9 %	+ 14 %	+ 65 %
Possibilité forestière		923 759	1 120 493	À déterminer
% variation			+ 21 %	

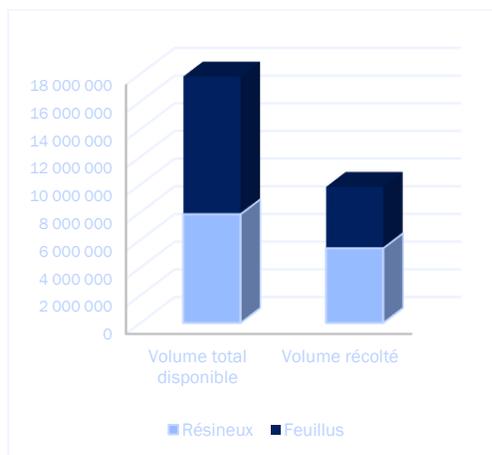
Proportion de la possibilité forestière récoltée en incluant le bois de chauffage

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2015	55 %
2016	58 %
2017	67 %
2018	76 %
2019	79 %
2020	78 %

Proportion de la possibilité forestière récoltée en 2020-2021

Groupe d'essences	Bellechasse	Etchemins	L'Islet	Montmagny	Lévis	AMVAP
Sapin, épinettes et pins	154%	186%	135%	110%	68%	145%
Autres résineux	36%	82%	17%	23%	68%	43%
Feuillus durs	37%	48%	37%	38%	32%	40%
Peupliers	42%	15%	88%	23%	63%	45%
Total	79%	104%	72%	61%	49%	78%

Comparaison de la récolte et du volume disponible pour la période 2005 à 2020



Groupe d'essences	2005-2020			
	Volume total disponible ¹ (m ³ solides)	Volume récolté (m ³ solides)	Volume disponible non récolté (m ³ solides)	% récolté
Résineux	7 857 278	5 399 669	2 457 609	69%
Feuillus	9 949 176	4 432 652	5 516 524	45%
Total	17 806 454	9 832 321	7 974 134	55%

¹ Considère la mortalité naturelle de la forêt qui a été soustraite du volume disponible.

Suivi du plan d'action du PPMV

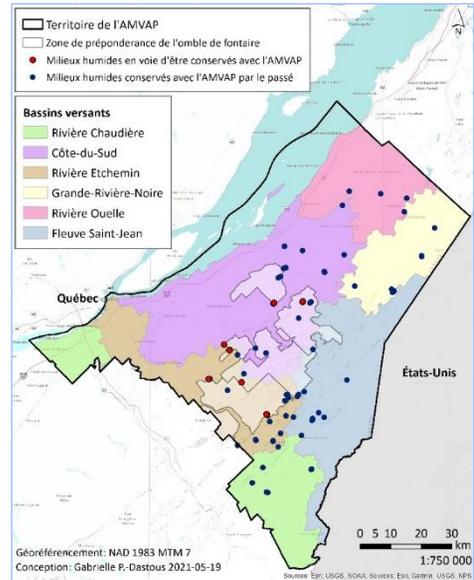
Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Enjeu 1 - Production de matière ligneuse			
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse. 	PAMVFP : 1 118 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 1 880 ha PRTF : 786 ha Total : 2 666 ha	PAMVFP : 2 625 ha PRTF : 724 ha Total : 3 349 ha
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide. 	PAMVFP : 3 769 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 3 568 ha PRTF : 990 ha Total : 4 557 ha	PAMVFP : 4 066 ha PRTF : 966 ha Total : 5 032 ha
<ul style="list-style-type: none"> Suivre le respect de la possibilité forestière. 	De 2008-2012 : 41 %	78 % de la possibilité for. récoltée	79 % de la possibilité for. récoltée
<ul style="list-style-type: none"> Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations. 	15 formations 150 participants	4 formations 31 participants	13 formations 139 participants
Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles			
Enjeu 2 - Investissements sylvicoles			
<ul style="list-style-type: none"> Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués. 	PAMVFP : 320 ha	PAMVFP : 583 ha PRTF : 8 ha Total : 591 ha	PAMVFP : 816 ha PRTF : 19 ha Total : 835 ha
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les conseillers forestiers. 	En 2012 : 94 %	93 %	93 %
Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers			
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires. 	En 2012 : 124 ha	0 ha	23 ha
<ul style="list-style-type: none"> Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés. 	En 2012 : 3 PAFF	0 PAFF	1 PAFF

Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers	Cibles ou état initial	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiressource. 		Aucune activité	Aucune activité
Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité			
Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles. 	Préparation de l'étude des taux	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP
<ul style="list-style-type: none"> Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 	Révision annuelle du Cahier d'instructions techniques	Le Cahier de références techniques relève du MFFP	Le Cahier de références techniques relève du MFFP
Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles			
Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles / Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels / Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles / Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques / Enjeu 9 - Qualité de l'eau / Enjeu 10 - Protection des sols			
<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique. 	77 ha	101 ha	23 ha
<ul style="list-style-type: none"> Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements. 		Soutien aux conseillers forestiers	Soutien aux conseillers forestiers
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 		Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers	Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers. 		Conservation volontaire : 0 ha	Conservation volontaire : 248 ha

Projets

Conservation volontaire des milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine des Appalaches

Ce projet de conservation volontaire a pour objectif de sensibiliser les propriétaires à la protection des milieux humides localisés dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine. Cette espèce habite les eaux fraîches et bien oxygénées des ruisseaux, des rivières et des lacs. La connexion entre les milieux humides et les milieux aquatiques en amont du bassin versant est au cœur de l'importance des milieux humides sur le maintien de la qualité de l'habitat pour les poissons. La Fondation de la Faune du Québec (FFQ) a octroyé un financement de 13 150\$ dans le cadre du programme Forêt-Faune afin de conclure 10 nouvelles ententes de conservation volontaire dans les milieux humides des bassins versants de la Côte-du-Sud, de la rivière Etchemin et du fleuve St-Jean où est présent l'omble de fontaine. Ce projet permettra de consolider l'intégrité de l'habitat de l'espèce par la protection des milieux humides et hydriques des bassins versants impliqués et de sensibiliser les propriétaires. Une quarantaine de propriétaires ciblés ont d'ailleurs déjà été contactés relativement à ce projet afin de les informer du rôle que peuvent jouer les milieux humides sur la qualité de l'eau et l'habitat du poisson.

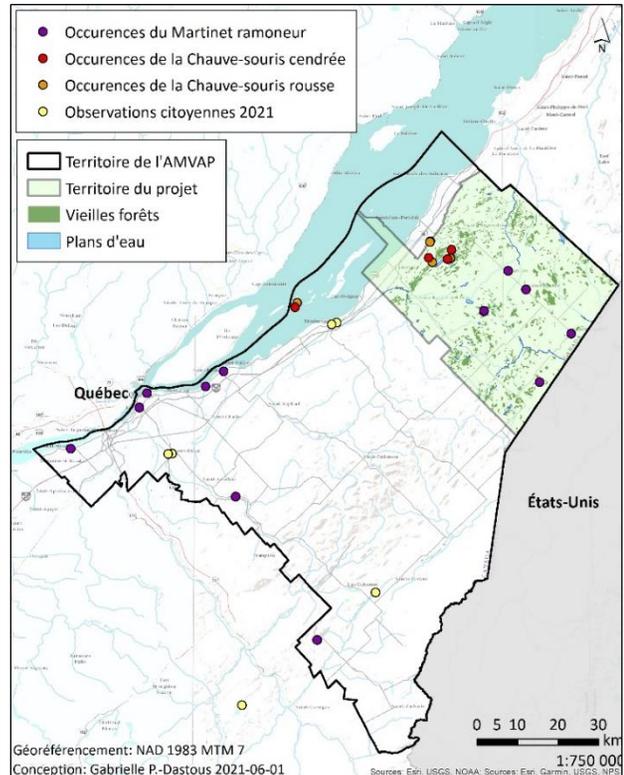


Approche participative d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches

Un plan d'orientation dressant le portrait de l'état actuel des quatre ravages de cerfs de Virginie reconnus sur le territoire des Appalaches a été complété par l'Agence en 2019. En octobre 2020, un financement de 24 000 \$ a été accordé à l'Agence par la Fondation de la Faune du Québec afin de mettre en œuvre les suggestions d'aménagement en découlant pour les ravages de Saint-Malachie, du Mont-Original et de Sainte-Germaine-Station. Les travaux ciblés auront lieu dans les habitats d'abris et dans les secteurs où les aires d'alimentation sont entremêlées d'abris afin d'y augmenter la nourriture disponible pour les cerfs de Virginie. De cette manière, nous souhaitons améliorer leur survie et limiter leurs déplacements pouvant réduire leurs réserves énergétiques et occasionner des collisions routières. L'analyse cartographique a identifié 171 propriétés localisées dans les trois ravages du projet. Un dépliant d'information décrivant le projet a été envoyé aux propriétaires ciblés en janvier 2021 afin de sonder leur intérêt à une visite-conseil et déterminer le potentiel d'aménagement de leurs lots. Il s'agira d'une opportunité de discuter directement avec les propriétaires des pratiques sylvicoles recommandées dans leur boisé. À la suite des visites-conseil, l'Agence fera le lien entre les propriétaires souhaitant concrétiser les travaux suggérés et leur conseiller forestier.

Conservation volontaire des habitats naturels du martinet ramoneur et des chauves-souris dans les Appalaches

Ce projet de conservation volontaire est financé par le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC, 36 594 \$) jusqu'en septembre 2023. Par la protection de vieilles forêts dans la MRC de L'Islet, ce projet vise à maintenir les habitats naturels pour des espèces à statut, soit le martinet ramoneur et les chauves-souris. Le projet vise l'acquisition de connaissances, la sensibilisation des propriétaires et la protection des habitats par des ententes de conservation volontaire. Au printemps 2021, un communiqué de presse et une annonce ont été diffusés afin de solliciter les citoyens à partager leurs observations de chauves-souris. Ces dernières seront validées sur le terrain à l'aide d'un détecteur de sons acoustiques et contribueront à la banque de données des occurrences du MFFP. Au terme du projet, nous visons la signature d'une vingtaine d'ententes de conservation volontaire, de 3 nouvelles observations officialisées sur le territoire et l'ajout d'une annexe au plan d'aménagement forestier de 2 producteurs en vue de protéger les attributs fauniques d'intérêt lors des opérations sylvicoles.



Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques dans les Appalaches

Cette initiative a débuté en octobre 2018. Elle vise à accompagner les producteurs et les conseillers forestiers qui souhaitent considérer la vulnérabilité des peuplements aux changements climatiques dans la réalisation de leurs aménagements sylvicoles. L'utilisation de stratégies de rétention de la biodiversité et la valorisation des essences adaptées au climat futur par la sylviculture d'adaptation pourraient permettre d'augmenter la résistance/résilience des peuplements. Or, la capacité des peuplements à faire face ou à retrouver leur structure et fonctions suite à une perturbation sera déterminante dans cette ère de changements climatiques. Un soutien financier de 99 979 \$ a été accordé par ECCC dans le cadre du programme ÉcoAction. Les subventions de 2020-2021 ont permis de réaliser des travaux adaptés aux changements climatiques sur 182 ha. De plus, un dispositif expérimental a pu être établi en concertation avec une équipe de chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais et du Groupement forestier de Bellechasse-Lévis pour tester la sylviculture d'adaptation sous différentes intensités de prélèvement. Une visite forestière ouverte au public sera organisée en septembre 2021 afin de clore le projet et d'expliquer l'importance de considérer les conditions climatiques futures dans la planification de travaux d'aménagement.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2021

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES
FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas des autres agences de mise en valeur des forêts privées de la province du Québec, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tire des revenus de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de contributions reçues, à l'insuffisance des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, à l'actif à court terme au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, et à l'actif net au 31 mars 2021, au 31 mars et au 1er avril 2020 et au 1er avril 2019.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

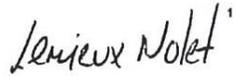
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lac-Échemin (Québec)
Le 16 juin 2021

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
Produits		
Apports du Gouvernement du Québec	3 191 783 \$	3 137 135 \$
Contributions (annexe A)	49 358	76 028
Contributions de l'industrie	558 124	559 312
Mesures coercitives	4 258	4 710
Intérêts	19 425	45 724
Autres produits	17 138	2 609
Autres subventions	-	3 984
	3 840 086	3 829 502
Charges		
Conseillers forestiers	3 612 436	3 676 392
Présidence	1 063	938
Salaires et charges sociales	247 440	244 487
Conception de logiciels et services informatiques	15 101	8 333
Projets		
Transfert de connaissances	18 501	29 299
Conservation volontaire	-	564
Honoraires professionnels	4 111	4 004
Loyer	10 555	10 606
Entretien de locaux	860	980
Télécommunications	4 330	3 501
Publicité et communications	407	3 979
Papeterie et dépenses de bureau	7 651	7 316
Cotisations	1 164	1 020
Formations	22	558
Frais de déplacements et repas	9 509	11 507
Assurances	4 279	4 095
Frais de réunion	223	612
Amortissement		
Mobilier et équipement de bureau	1 330	1 162
Équipement informatique et logiciels	1 833	2 461
Remboursement de contributions de l'industrie	-	24
Autres	766	656
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	(100)
	3 941 581	4 012 394
Insuffisance des produits sur les charges	(101 495) \$	(182 892) \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2021

	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2021 Total	2020 Total
Solde au début de l'exercice	5 839 \$	226 556 \$	232 395 \$	415 287 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(3 163)	(98 332)	(101 495)	(182 892)
Investissement en immobilisations	1 905	(1 905)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	4 581 \$	126 319 \$	130 900 \$	232 395 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de la situation financière

31 mars 2021

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 764 666 \$	604 001 \$
Dépôt à terme	-	783 333
Débiteurs (note 3)	42 057	101 062
Subventions à recevoir	3 067	4 696
Frais payés d'avance	1 796	832
	2 811 586	1 493 924
Immobilisations corporelles (note 4)	4 581	5 839
	2 816 167 \$	1 499 763 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	69 454 \$	406 046 \$
Apports reportés - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (note 6)	2 609 010	854 747
Apports reportés - Fondation de la Faune du Québec (note 6)	6 803	6 575
	2 685 267	1 267 368
Actif net		
Investi en immobilisations	4 581	5 839
Non affecté	126 319	226 556
	130 900	232 395
	2 816 167 \$	1 499 763 \$
Engagement (note 7)		
Éventualité (note 8)		

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(101 495) \$	(182 892) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 163	3 623
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	(100)
Utilisation des apports reportés	(933 336)	(870 804)
	(1 031 668)	(1 050 173)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	59 005	3 424
Subventions à recevoir	1 629	14 885
Frais payés d'avance	(964)	372
Créditeurs	(336 592)	112 180
	(1 308 590)	(919 312)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 905)	(1 089)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	100
Encaissement de dépôt à terme	783 333	783 333
	781 428	782 344
Activité de financement		
Apports encaissés	2 687 827	53 375
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 160 665	(83 593)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	604 001	687 594
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 764 666 \$	604 001 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2021

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports afférents aux immobilisations sont constatés à titre de revenus de subvention au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Contributions de l'industrie, mesures coercitives et autres produits

Les contributions de l'industrie, les mesures coercitives et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

3. Débiteurs

	2021	2020
Mesures coercitives	3 610 \$	3 445 \$
Contributions de l'industrie	35 010	54 137
Remboursement de propriétaires	7 628	7 628
Provision mauvaises créances	(7 628)	(7 628)
Contribution municipale	1 500	-
Transfert d'engagement	450	-
	40 570	57 582
TPS et TVQ	1 487	2 492
Intérêts à recevoir	-	40 988
	42 057 \$	101 062 \$

4. Immobilisations corporelles

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	32 941 \$	29 652 \$	3 289 \$	2 935 \$
Équipement informatique	71 166	69 874	1 292	2 904
Logiciels	21 678	21 678	-	-
	125 785 \$	121 204 \$	4 581 \$	5 839 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2021

5. Crédoiteurs

	2021	2020
Fournisseurs	39 657 \$	382 649 \$
Salaires et vacances	23 094	17 753
Sommes à remettre à l'État	6 703	5 644
	69 454 \$	406 046 \$

6. Apports reportés

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 29 mars 2018, l'organisme a encaissé une subvention de 2 350 000 \$ octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a pour but de soutenir et accroître la production de bois en forêts privées et pour limiter les pertes en matières ligneuses des aires affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette subvention, ainsi que le produit d'intérêts généré par celle-ci, pourront être utilisée jusqu'au 31 mars 2023. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé pour ce projet 828 249 \$ de la subvention ainsi que le produit d'intérêts totalisant 14 008 \$. Le solde de la subvention reportée de ce projet s'élève à 0 \$.

Le 12 novembre 2019, l'organisme a encaissé une subvention de 46 800 \$ octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a pour but d'augmenter la superficie en boisement dans les friches de forêts privées. Au 31 mars 2020, l'organisme avait utilisé 20 302 \$. Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu un montant de 77 827 \$ du Ministère pour ce projet et a utilisé 95 315 \$. Le solde de la subvention reportée de ce projet s'élève à 9 010 \$.

Le 30 mars 2021, l'organisme a encaissé une subvention de 2 600 000 \$ octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a pour but d'augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2022 et 2025. Le solde de la subvention reportée de ce projet s'élève à 2 600 000 \$.

Fondation de la Faune du Québec

Le 24 mars 2020, l'organisme a encaissé une subvention de 6 575 \$ octroyée par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du projet de conservation volontaire de milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé un montant de 3 352 \$. Le solde de la subvention reportée de ce projet s'élève à 3 223 \$.

Le 29 janvier 2021, l'organisme a encaissé un montant de 10 000 \$ de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du projet d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé un montant de 6 420 \$. Le solde de la subvention reportée de ce projet à 3 580 \$.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2021

7. Engagement

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 30 novembre 2022 totalisant 16 354 \$, plus les taxes applicables, et se répartie comme suit : 2022 - 9 773 \$ et 2023 - 6 581 \$.

8. Éventualité

Suite à des mesures d'urgence décrétées par le gouvernement provincial en mars 2020, reliées à la propagation d'un virus menaçant la santé publique, l'organisme a dû ralentir ses activités. Jumelé au ralentissement économique général, aux dépenses inhabituelles à encourir et aux impacts de ces mesures sur les clients et fournisseurs de l'organisme, ceci pourrait avoir des conséquences négatives sur la situation financière de l'organisme, et ce, pour une période et dans une mesure indéterminées au moment de la publication des présents états financiers. Les états financiers n'ont pas subi de modifications pour tenir compte de cette situation.

9. Exposition aux risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2021.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux mesures coercitives à recevoir, aux contributions de l'industrie et aux subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
Annexe A - Contributions		
Fondation de la faune	9 772 \$	21 930 \$
Monde municipal	7 500	7 500
Environnement Canada	32 086	46 598
	49 358 \$	76 028 \$

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

ANNÉE 2020-2021	PAMVFP	Subvention 2018	Avenant FE FEC	Projets	Total 2020-2021	Total 2019-2020
Excédent (déficit) de l'exercice précédent	226 556 \$	- \$	- \$	- \$	226 556 \$	406 914 \$
REVENUS						
Contribution du MFFP	2 268 220 \$	828 249 \$	95 315 \$	- \$	3 191 784 \$	3 137 134 \$
Contribution de l'industrie	558 124 \$	- \$	- \$	- \$	558 124 \$	559 312 \$
Revenus d'intérêts	5 417 \$	14 008 \$	- \$	- \$	19 425 \$	45 724 \$
Contributions projets et autres revenus	19 897 \$	- \$	- \$	50 856 \$	70 753 \$	87 332 \$
TOTAL DES REVENUS	2 851 658 \$	842 257 \$	95 315 \$	50 856 \$	3 840 086 \$	3 829 502 \$
TOTAL INCLUANT L'EXCÉDENT	3 078 214 \$	842 257 \$	95 315 \$	50 856 \$	4 066 642 \$	4 236 416 \$
DÉPENSES						
Frais de gestion et de concertation						
Salaires et avantages sociaux	133 546 \$	- \$	3 392 \$	- \$	136 938 \$	144 079 \$
Frais de déplacement et de séjour	2 941 \$	- \$	- \$	- \$	2 941 \$	4 254 \$
Coûts de publicité et de publications	407 \$	- \$	- \$	- \$	407 \$	3 442 \$
Frais de formation	22 \$	- \$	- \$	- \$	22 \$	558 \$
Achat de matériel et de fournitures	6 147 \$	- \$	- \$	- \$	6 147 \$	5 659 \$
Frais de location de salles	223 \$	- \$	- \$	- \$	223 \$	562 \$
Honoraires professionnels	5 174 \$	- \$	- \$	- \$	5 174 \$	4 942 \$
Autres frais de gestion et de concertation						
SIGGA, services informatiques et logiciels	15 101 \$	- \$	- \$	- \$	15 101 \$	8 333 \$
Loyer et entretien ménager	11 415 \$	- \$	- \$	- \$	11 415 \$	11 586 \$
Assurances et cotisations professionnelles	5 858 \$	- \$	- \$	- \$	5 858 \$	5 114 \$
Télécommunication	4 330 \$	- \$	- \$	- \$	4 330 \$	3 464 \$
Amortissement	3 163 \$	- \$	- \$	- \$	3 163 \$	3 523 \$
Sous-total - Frais de gestion et concertation	188 327 \$	- \$	3 392 \$	- \$	191 719 \$	195 517 \$
Réalisation de traitements sylvicoles						
Montants versés aux conseillers forestiers	2 657 210 \$	842 256 \$	90 787 \$	22 183 \$	3 612 436 \$	3 676 392 \$
Vérification opérationnelle						
Salaires et avantages sociaux	27 186 \$	- \$	1 093 \$	- \$	28 279 \$	25 484 \$
Frais de déplacement et de séjour	6 075 \$	- \$	43 \$	- \$	6 118 \$	5 224 \$
Autres dépenses	1 135 \$	- \$	- \$	- \$	1 135 \$	2 031 \$
Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles	2 691 606 \$	842 256 \$	91 923 \$	22 183 \$	3 647 968 \$	3 709 132 \$
Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3)						
Dépenses internes	54 721 \$	- \$	- \$	- \$	54 721 \$	30 124 \$
Transfert de connaissances (objectif 4.4)						
Dépenses externes	18 501 \$	- \$	- \$	- \$	18 501 \$	29 299 \$
Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4	73 222 \$	- \$	- \$	- \$	73 222 \$	59 422 \$
Dépenses associées aux autres revenus						
Salaires et avantages sociaux	- \$	- \$	- \$	27 663 \$	27 663 \$	44 801 \$
Frais de déplacement et de séjour	- \$	- \$	- \$	289 \$	289 \$	2 028 \$
Coûts de publicité et services professionnels	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	537 \$
Achat de matériel et de fournitures	- \$	- \$	- \$	721 \$	721 \$	343 \$
Frais de location de salles ou d'équipements	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	614 \$
Sous-total - Autres dépenses	- \$	- \$	- \$	28 673 \$	28 673 \$	48 324 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 953 155 \$	842 256 \$	95 315 \$	50 856 \$	3 941 582 \$	4 012 394 \$
Excédent produits sur les charges immo.	1 259 \$	- \$	- \$	- \$	1 259 \$	2 534 \$
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	126 319 \$	- \$	- \$	- \$	126 319 \$	226 556 \$
Frais de gestion et de concertation PAMVFP	5,95 %		Frais de gestion et de concertation FE FEC			3,56 %
PPMV et transfert de connaissances	2,59 %		Frais de vérification opérationnelle FE FEC			1,19 %
Total PAMVFP	8,54 %		Total FE FEC			4,75 %

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets

	Projets				Total	%
	Milieux humides 2020-2021	EcoAction Chang. climatiques	Mise en œuvre plan orientation cerf	PIH -Cons. vieilles forêts		
SURPLUS DÉBUT D'EXERCICE	\$	-\$	\$	\$	\$	
REVENUS						
Contribution MFFP - PAMVFP	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	0,0 %
Contribution FFQ	3 352 \$	-\$	6 420 \$	-\$	9 772 \$	19,2 %
Contribution Environ. Canada	-\$	30 673 \$	-\$	1 413 \$	32 086 \$	63,1 %
Revenus de projets	-\$	8 998 \$	0 \$	-\$	8 998 \$	17,7 %
Total des revenus	3 352 \$	39 671 \$	6 420 \$	1 413 \$	50 856 \$	100 %
CHARGES						
<i>Aide financière - Aménagement</i>						
Conseillers forestiers	-\$	22 183 \$	-\$	-\$	22 183 \$	43,6 %
<i>Administration</i>						
Salaires et avantages sociaux	3 352 \$	16 803 \$	6 095 \$	1 413 \$	27 663 \$	54,4 %
Frais de projet	-\$	396 \$	297 \$	-\$	693 \$	1,4 %
Fournitures de bureau	-\$	-\$	28 \$	-\$	28 \$	0,1 %
Déplacement, héberg. et repas	-\$	289 \$	-\$	-\$	289 \$	0,6 %
Total frais d'administration	3 352 \$	17 488 \$	6 420 \$	1 413 \$	28 673 \$	56,4 %
Total des charges	3 352 \$	39 671 \$	6 420 \$	1 413 \$	50 856 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2021-2022

	PAMVFP	Subvention 2018	FEFEC	Projets	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	126 319 \$	- \$	- \$	- \$	126 319 \$	
REVENUS						
Contribution MFFP PAMVFP	2 228 220 \$	- \$	- \$	40 000 \$	2 268 220 \$	63,5 %
Contribution MFFP Subvention	- \$	624 000 \$	- \$	- \$	624 000 \$	17,5 %
Contribution MFFP FEFEC	- \$	- \$	45 757 \$	\$	45 757 \$	1,3 %
Contribution de l'industrie	558 000 \$	- \$	- \$	- \$	558 000 \$	15,6 %
Contribution Fondation de la faune	- \$	- \$	- \$	25 378 \$	25 378 \$	0,7 %
Contribution Environnement Canada	- \$	- \$	- \$	28 332 \$	28 332 \$	0,8 %
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	- \$	- \$	- \$	7 500 \$	0,2 %
Revenus d'intérêts	5 000 \$	2 800 \$	- \$	- \$	7 800 \$	0,2 %
Revenus transferts d'engagement	5 000 \$	- \$	- \$	- \$	5 000 \$	0,1 %
Total des revenus	2 803 720 \$	626 800 \$	45 757 \$	93 710 \$	3 569 987 \$	100 %
CHARGES						
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires						
Travaux d'aménagement	2 520 000 \$	616 200 \$	44 000 \$	46 977 \$	3 227 177 \$	89,7 %
Transfert de connaissances	43 000 \$	- \$	- \$	- \$	43 000 \$	1,2 %
Total aide financière et formations	2 563 000 \$	616 200 \$	44 000 \$	46 977 \$	3 270 177 \$	90,9 %
Administration						
Salaires et avantages sociaux	201 341 \$	7 339 \$	1 583 \$	41 434 \$	251 697 \$	7,0 %
Services informatiques et logiciel forêt privée	22 831 \$	- \$	- \$	- \$	22 831 \$	0,6 %
Comptabilité et services	4 200 \$	- \$	- \$	- \$	4 200 \$	0,1 %
Présidence	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	1 000 \$	0,0 %
Loyer et entretien ménager	11 697 \$	- \$	- \$	- \$	11 697 \$	0,3 %
Réunions	500 \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	0,0 %
Assurances et cotisations	5 592 \$	- \$	- \$	- \$	5 592 \$	0,2 %
Fournitures, photocopies et poste	7 650 \$	- \$	- \$	430 \$	8 080 \$	0,2 %
Publicité	225 \$	- \$	- \$	- \$	225 \$	0,0 %
Télécommunications	3 925 \$	- \$	- \$	- \$	3 925 \$	0,1 %
Frais déplacements, hébergement et repas	9 050 \$	461 \$	174 \$	4 869 \$	14 554 \$	0,4 %
Formations	500 \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	0,0 %
Divers	775 \$	- \$	- \$	- \$	775 \$	0,0 %
Immobilisations	800 \$	- \$	- \$	- \$	800 \$	0,0 %
Total frais d'administration	267 787 \$	7 800 \$	1 757 \$	46 733 \$	323 677 \$	9,1 %
Total des charges	2 833 087 \$	624 000 \$	45 757 \$	93 710 \$	3 596 554 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	96 952 \$	2 800 \$	- \$	- \$	99 752 \$	

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, la Subvention 2018 et le FEDEC en 2020-2021

Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2020-2021

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 412 \$	8	16,7 ha	23 623 \$
7514	Déblaiement avec décapage avec excavatrice	G	1 238 \$	42	154,1 ha	190 813 \$
7516	Déblaiement mécanique	G	832 \$	105	378,5 ha	314 898 \$
Total préparation de terrain				155	549,3 ha	529 334 \$
7620	Plantation - PEH	G	748 \$	1	300 plants	224 \$
7632	Plantation manuelle récipients 110 à 199 cc	G	382 \$	23	89 411 plants	34 060 \$
7633	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	G	548 \$	4	3 305 plants	1 810 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	548 \$	127	629 639 plants	345 016 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	494 \$	55	251 191 plants	123 958 \$
7648	Regarni récipients 200 à 299 cc	G	577 \$	2	713 plants	408 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	613 \$	3	1 838 plants	1 119 \$
Total reboisement et regarni				215	976 397 plants	506 596 \$
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	G	1 920 \$	135	365,6 ha	701 599 \$
7752	2 ^e dégagement plantation résineux	G	1 920 \$	59	120,0 ha	230 342 \$
7753	3 ^e dégagement plantation résineux	G	1 920 \$	11	26,0 ha	49 946 \$
Total entretien de plantation				205	511,6 ha	981 888 \$
7853	Éclaircie précommerciale syst. rés. 8 000 à 15 000 ti/ha	G	1 344 \$	4	5,4 ha	7 284 \$
7854	Éclaircie précommerciale syst. rés. plus de 15 000 ti/ha	G	1 658 \$	2	3,9 ha	6 416 \$
Total traitements non commerciaux				6	9,3 ha	13 701 \$
7901	Martelage feuillus	T	148 \$	2	4,7 ha	690 \$
7902	Martelage résineux	T	168 \$	54	133,2 ha	22 335 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois - manuelle	T	268 \$	14	49,0 ha	13 148 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre - manuel	G	1 351 \$	1	1,3 ha	1 770 \$
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	1 137 \$	2	0,9 ha	1 023 \$
7977	Coupe progressive autres résineux - manuelle	G	1 455 \$	1	1,1 ha	1 542 \$
7978	Coupe de récupération partielle manuelle	G	1 330 \$	1	0,6 ha	798 \$
7979	Coupe de récupération totale - manuelle	G	648 \$	7	14,6 ha	9 441 \$
7980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	1 695 \$	9	11,6 ha	19 611 \$
7981	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) nat. 15,1 à 19 cm man.	G	1 474 \$	2	3,7 ha	5 380 \$
7985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	E	1 251 \$	1	2,1 ha	2 421 \$
7985		G	1 695 \$	16	31,2 ha	52 799 \$
7986	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm man.	G	1 474 \$	2	1,7 ha	2 521 \$
7988	2 ^e écl. comm. résineux plantation - manuelle	G	1 150 \$	2	3,0 ha	3 473 \$
8922	Aide technique pour la mobilisation des bois - mécanisée	t	268 \$	59	213,4 ha	56 533 \$
8971	Jardinage feuillus d'ombre - mécanisé	G	1 111 \$	1	3,4 ha	3 722 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	953 \$	5	11,8 ha	11 255 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	547 \$	10	16,7 ha	9 124 \$
8980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	G	1 364 \$	11	51,2 ha	69 837 \$
8981	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) nat. 15,1 à 19 cm méc.	G	1 201 \$	2	7,5 ha	8 947 \$
8985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	G	1 364 \$	46	181,0 ha	246 898 \$

Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2020-2021 (suite)

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
8988	2 ^e éclaircie comm. résineux plantation - mécanisée	G	962 \$	5	17,0 ha	16 383 \$
8988		T	444 \$	1	7,9 ha	3 503 \$
Total travaux commerciaux¹				254	768,3 ha	563 154 \$
7500	Prép. de terrain - ajust. mesures sanitaires prix carburant	G	15 \$	90	312,9 ha	4 693 \$
7600	Mise en terre plants- ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	44 \$	98	541 703 plants	23 835 \$
7700	Ent. plant (dég) - ajust. mesures sanitaires prix carburant	G	106 \$	102	250,6 ha	26 563 \$
7700		T	26 \$	1	1,5 ha	38 \$
7800	Trait. non comm - ajust. mesures sanitaires prix carburant	G	89 \$	3	4,4 ha	394 \$
7900	Martelage - ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	4 \$	27	70,2 ha	281 \$
7925	Atmb manuelle - ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	16 \$	6	7,1 ha	113 \$
7950	Trait. comm. manuel - ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	17 \$	37	62,8 ha	817 \$
7950		T	17 \$	5	5,3 ha	90 \$
8925	Atmb mécanisée ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	16 \$	53	185,9 ha	2 889 \$
8950	Trait. comm. mécan. ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	17 \$	70	269,8 ha	2 647 \$
8950		T	17 \$	6	10,4 ha	177 \$
Total groupe COVID				400	1 180,7 ha	62 538 \$
				98	541 703 plants	
Grand total travaux PAMVFP¹				779	1 700,7 ha	2 657 210 \$
					976 397 plants	

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et les codes covid.

Travaux réalisés dans la Subvention 2018 - 2020-2021

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillus	T	148 \$	3	6,4 ha	950 \$
7902	Martelage résineux	T	168 \$	48	149,0 ha	25 024 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois - manuelle	T	268 \$	26	50,9 ha	13 644 \$
7967	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	G	1 381 \$	2	2,8 ha	3 881 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre - manuel	G	1 351 \$	2	5,8 ha	7 849 \$
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	1 137 \$	2	3,3 ha	3 707 \$
7974	Coupe progressive feuillus d'ombre - manuelle	G	1 455 \$	1	1,1 ha	1 404 \$
7978	Coupe de récupération partielle manuelle	G	1 330 \$	2	5,3 ha	7 009 \$
7979	Coupe de récupération totale - manuelle	G	648 \$	3	5,4 ha	3 519 \$
7980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	1 695 \$	3	6,6 ha	11 204 \$
7985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	G	1 695 \$	11	25,3 ha	42 867 \$
7986	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm man.	G	1 474 \$	3	4,0 ha	5 955 \$
7988	2 ^e éclaircie comm. résineux plantation - manuelle	G	1 150 \$	9	18,1 ha	20 850 \$
7988		T	444 \$	1	0,7 ha	315 \$
8922	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée	T	268 \$	231	683,5 ha	183 102 \$
8972	Jardinage autres résineux - mécanisé	G	1 111 \$	2	7,0 ha	7 788 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	953 \$	13	39,3 ha	37 405 \$
8974	Coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	G	1 187 \$	1	8,1 ha	9 615 \$
8978	Coupe de récupération partielle - mécanisée	G	1 095 \$	3	26,0 ha	28 492 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	547 \$	19	38,4 ha	21 010 \$

Travaux réalisés dans la Subvention 2018 - 2020-2021 (suite)

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
8980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	E	920 \$	1	1,7 ha	1 564 \$
8980		G	1 364 \$	11	88,2 ha	120 205 \$
8985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	G	1 364 \$	30	150,8 ha	205 705 \$
8985		T	444 \$	2	8,0 ha	3 552 \$
8986	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm méc.	G	1 201 \$	8	14,5 ha	17 323 \$
8986		T	444 \$	1	1,2 ha	542 \$
8988	2 ^e éclaircie comm. résineux plantation - mécanisée	G	962 \$	15	49,4 ha	47 542 \$
8988		T	444 \$	1	3,7 ha	1 638 \$
Total travaux commerciaux¹				454	1 404,4 ha	833 659 \$
7900	Martelage - ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	4 \$	20	64,2 ha	257 \$
7925	Atmb manuelle - ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	16 \$	8	17,9 ha	286 \$
7950	Trait. comm. manuel ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	17 \$	31	71,2 ha	691 \$
7950		T	17 \$	8	15,7 ha	266 \$
8925	Atmb mécanisée ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	16 \$	47	163,0 ha	2 608 \$
8950	Trait. comm. mécan. ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	17 \$	90	388,0 ha	3 825 \$
8950		T	17 \$	14	39,1 ha	664 \$
Total groupe COVID				218	758,9 ha	8 597 \$
Grand total travaux Subvention 2018¹				403	1 249,0 ha	842 256 \$

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et les codes covid.

Travaux réalisés dans le FE FEC - Boisement de friches

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 412 \$	1	0,5 ha	734 \$
7504	Déchiquetage	G	1 406 \$	5	13,1 ha	18 390 \$
7517	Débroussaillage et déblaiement faible compétition	G	584 \$	4	6,4 ha	3 726 \$
Total préparation de terrain				10	20,0 ha	22 851 \$
7632	Plantation manuelle récipients 110 à 199 cc	G	382 \$	4	16 200 plants	6 136 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	548 \$	23	89 964 plants	48 978 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	494 \$	6	16 200 plants	8 003 \$
Total reboisement et regarni				33	122 364 plants	63 116 \$
7500	Prép. de terrain - ajust. mesures sanitaires prix carburant	G	15 \$	6	15,3 ha	230 \$
7600	Mise en terre plants - ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	44 \$	22	104 429 plants	4 590 \$
Total groupe COVID				6	15,3 ha	230 \$
				22	104 429 plants	4 590 \$
Grand total travaux FE FEC - Boisement de friches¹				43	20,0 ha	90 787 \$
					122 364 plants	
Total PAMVFP, Subvention 2018 et FE FEC				1 225	2 969,7 ha	3 590 253 \$
					1 098 761 plants	

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et les codes covid.



**Agence de mise en valeur des forêts
privées des Appalaches
1554, route 277, bureau 3
Lac-Échemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca**